

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

Présidence M. D. Nicole

Présents Mmes C. Chiriatti, I. Martinez,
MM. T. Hunziker, C. Keimer, V. Läderach,
L. Luisoni, D. Perizzolo, E. Schmelzer,
M. Zwahlen

MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018
 3. Communications du Bureau
 4. Communications du Maire
 5. Communications des Présidents de Commissions
 6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 7. Election du Président et du Vice-Président de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière
 8. Amortissements complémentaires – Vote d'une délibération
 9. Monnaie Léman - Présentation
 10. Propositions individuelles et questions
-

M. NICOLE ouvre la séance à 20H30.

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal

Le Président invite Monsieur SCHMELZER à se lever pour écouter la lecture de la formule de serment et, à la fin de celle-ci, de lever la main droite et de prononcer les mots « Je le jure » ou « Je le promets ».

Lecture de la formule de serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Suite à la lecture de la formule de serment, la promesse de Monsieur SCHMELZER a été enregistrée par Monsieur le Président.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018

M. LUISONI demande que les mots « à 4 projets » soient supprimés de son rapport des activités de la commission « solidarité Internationale ».

Suite à cette remarque, le procès-verbal est approuvé par 10 oui.

3. Communications du Bureau

Pas de communication.

4. Communications du Maire

Convocation de la séance de ce soir

M. NUSSBAUM informe que L'exécutif a été surpris d'apprendre que le bureau du Conseil avait décidé de convoquer la séance de réserve de ce soir afin d'y faire voter un dépassement de crédit alors que les projections du résultat 2018, transmis au bureau du Conseil et à l'Exécutif, laissent apparaître une insuffisance de revenus.

De plus, comme il est mentionné dans le procès-verbal que vous venez de valider, la présentation de la monnaie Léman devait avoir lieu lors d'une séance élargie de la commission des finances, à convoquer début 2019.

Vous comprendrez donc que l'Exécutif avait conclu que cette séance ne serait pas convoquée, car sans objet. Dès lors, notre Maire a pris d'autres engagements pour cette soirée avant de recevoir la convocation à cette séance.

Entretien exutoire de fumée – Frémis 12

M. NUSSBAUM répond à la question que M. ZWAHLEN avait formulée lors de la séance du 14 novembre concernant le suivi de l'entretien des exutoires de fumée de l'immeuble de la fondation du logement sis Frémis 2 à 12. La régie a certifié au comité de direction de la fondation du logement que les contrôles ont été faits chaque année, mais que l'étiquette n'a pas été changée ou mise à jour. La révision 2018 s'effectuant cette semaine, nous vérifierons que la mise à jour soit réalisée.

Amortissements complémentaires

M. Nussbaum demande que la délibération qui sera proposée au vote au point 8 soit modifiée. En effet, il y est inscrit que M. le Maire en est le proposant, ce qui n'est pas le cas.

5. Communications des Présidents de Commissions

Commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière

M. NICOLE informe que la séance du 6 décembre a été repoussée à fin janvier car les mandataires n'avaient pas suffisamment avancé.

Commission Animation

M. CHIRIATTI informe des manifestations à venir en cette fin d'année, à savoir :
L'escalade le 14, le concert de Noël de Saint-Pierre-Fusterie le 16 et le marché de Noël le 20.

Commission Jeunesse-Social-Aînés

M. LAEDERACH informe que la commission avait invité les jeunes de 18 à 20 ans à un échange prévu fin novembre. Cette rencontre n'a pas eu lieu car les jeunes n'ont pas donné suite à l'invitation.

Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI informe que la commission s'est réunie le 4 décembre afin de discuter de l'attribution du solde du budget 2018. Une proposition d'attribution a été faite pour le deux projets suivants :

- IRDG – Palestine
7'500.- CHF pour améliorer le bien-être psychologique des enfants palestiniens ;
- SolidARité – Grèce
1'000.- CHF pour permettre la réalisation d'un atelier poterie destiné aux réfugiés syriens en Grèce.

Les présidents des autres commissions n'ont aucune communication.

6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président propose au Conseil municipal de se prononcer sur la subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.-- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal acceptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2018.

Aucun avis opposé à cette décision n'étant formulé, le Conseil municipal ne fera pas usage de son droit d'opposition.

7. Election du Président et du Vice-Président de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière

Monsieur le Président annonce qu'il a été proposé de saisir l'occasion de la prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal pour procéder à une modification de la présidence de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière.

M. PERIZZOLO propose que M. LUISONI reprenne cette présidence.

M. LUISONI est élu Président par 7 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur HUNZIKER propose que M. NICOLE reprenne la vice-présidence de cette commission.

M. NICOLE est élu Vice-président par 9 voix pour et 1 abstention.

M. SCHMELZER, reprendra le poste laissé vacant par M. RIEDWEG dans cette même commission.

8. Amortissements complémentaires – Vote d'une délibération

M. Nicole passe la parole à M. HUNZIKER, Président de la commission des finances.

M. HUNZIKER rappelle que le Conseil a voté lors de sa dernière séance, le budget 2019 incluant une augmentation du centime. A la fin de cette séance la question s'est posée de savoir ce qu'il serait possible de faire si, contre toute attente, le résultat 2018 était largement bénéficiaire. La seule possibilité d'utiliser un éventuel résultat positif réside dans le vote d'une délibération, avant la fin de l'année sous revue, permettant d'attribuer une certaine somme à un usage spécifique, par exemple des amortissements complémentaires. Il rappelle que cela avait déjà été réalisé en 2017 permettant d'utiliser près d'un million de francs.

M. HUNZIKER revient sur la décision du bureau du Conseil, qui a estimé que, malgré une présentation des recettes estimées par l'Etat de Genève en baisse de CHF 66'000.- et le vote d'un budget déficitaire de CHF 150'000.-, il pourrait y avoir une bonne surprise lors de la clôture des comptes. C'est pourquoi, il a été décidé de proposer l'adoption de cette délibération.

M. LUISONI pense qu'il y a eu un manque de communication car la décision de convoquer cette séance pour prendre une délibération concernant des amortissements complémentaires a été prise lors du moment convivial après la précédente séance du Conseil municipal. Il trouve regrettable que le Maire, un mois après ladite séance, reproche au bureau ses agissements, alors que ce dernier a agi en toute transparence.

M. GARNIER répond que les propos du Maire concernent plus particulièrement le fait qu'il n'est pas le proposant de la délibération car, à l'inverse de l'année passée, les éléments en sa possession ne lui permettent pas d'envisager une marge positive sur le résultat de fonctionnement annuel permettant de réaliser des amortissements complémentaires.

Après modification du proposant comme suit :

- Sur proposition du Bureau,

La délibération est acceptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

Vu le décalage entre l'augmentation de charges inscrites au budget et les dépenses effectives à mi-novembre, laissant apparaître des économies sur certains postes de charges ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Bureau du Conseil,
le Conseil municipal

DECIDE

par 6 voix pour et 3 abstentions,

1. de procéder à des amortissements complémentaires en 2018 pour un montant maximal de CHF 400'000.- sur les crédits d'investissements suivants :
217701 - Ascenseur du groupe scolaire ;
342001 - Rénovation de la place de jeux ;
771002 - Aménagement du cimetière ;
2. de comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2018 sous le compte 383 «Amortissements complémentaires du patrimoine administratif» ;
3. d'ouvrir à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2018, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 400'000.- ;
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Sur proposition de Monsieur Keimer les point 9 et 10 ont été inversés afin de clôturer la séance officielle avant la présentation de la Monnaie Léman.

10. Propositions individuelles et questions

M. ZWAHLEN a reçu l'information que les maisons derrière la douane de Cornière étaient ou allaient être mis en vente. Il invite dès lors la fondation du logement, si ce n'est déjà fait à se mettre en contact avec l'administration fédérale.

M. KEIMER ajoute que la parcelle en face a déjà été vendue avec des projets de développement dessus. Il suggère que ce serait bien de rechercher des synergies.

M. GARNIER les remercie et informe que nous avons déjà eu des contacts avec Desbiolles afin qu'il prenne en compte différentes problématiques dans le développement de sa parcelle, par exemple l'installation d'un point de collecte pour le hameau. Concernant les douanes, nous avons une information non officielle de la volonté de vendre cette parcelle. Nous allons suite à cette séance nous approcher de l'administration fédérale.

A la question de M. KEIMER concernant le maintien ou non de la séance de réserve de février 2019, il est répondu par M. le Président qu'il n'a aujourd'hui pas d'élément l'obligeant à convoquer cette séance de réserve, mais que l'information sera transmise au Conseil municipal le 23 janvier.

M. ZWAHLEN partage l'information qu'il vient de recevoir, à savoir la réussite, ce soir, par le groupement des pompiers, de l'inspection surprise réalisée par la sécurité civile.

M. GARNIER transmettra les félicitations du Conseil aux pompiers.

9. Monnaie Léman - Présentation

M. le Président accueille M. Antonin CALDERON, Secrétaire général de Monnaie Léman, qui va nous présenter cette monnaie locale.

La séance est levée à 21h55.

Le Président
Didier NICOLE

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire
Patrick ARTER